



**HAL**  
open science

# Joseph Bodin, sieur de Boismortier à la Gastinellerye - Nouvel éclairage sur un maître de musique à Paris

Stéphane Perreau

► **To cite this version:**

Stéphane Perreau. Joseph Bodin, sieur de Boismortier à la Gastinellerye - Nouvel éclairage sur un maître de musique à Paris. 2022. hal-03762918v2

**HAL Id: hal-03762918**

**<https://hal.science/hal-03762918v2>**

Preprint submitted on 2 Sep 2022 (v2), last revised 7 Jul 2023 (v3)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Joseph Bodin, *sieur de Boismortier* à la Gastinellerye  
Nouvel éclairage sur un maître de musique à Paris

Par Stéphane Perreau

« [...] Dans le temple de Polymnie,  
Rameau que l'on admirera,  
Par sa Musique & son Génie,  
Plus d'une fois m'enchantera.  
Tandis qu'au Comique Opéra,  
Supposé qu'on le rétablit,  
Boismortier lui disputera,  
Les suffrages que cette Actrice  
Avec Poirier partagera,  
Lorsqu'avec elle il chantera »<sup>1</sup>.

Depuis la publication des travaux fondateurs de Léo Louis Barbès<sup>2</sup> et Henri Tribout de Morembert<sup>3</sup> dans les années 1960, suivis en 1995 par notre propre étude de son Œuvre complet<sup>4</sup>, peu d'éléments nouveaux étaient venus éclairer sa vie domestique du compositeur Joseph Bodin dit *de Boismortier* (1689-1755). Si l'on a pu récemment appréhender les relations qu'il pouvait avoir avec l'un de ses frères<sup>5</sup>, son quotidien

---

<sup>1</sup> Cyprien-Antoine de Lieudé de Sepmanville, *Épître au Roy, par le premier marguillier de la paroisse de Fontenoy*, Paris, 1745, p. 12. L'actrice dont il est question est Marie-Anne Fesch (1722-v. 1790) dite « Mademoiselle Chevalier ».

<sup>2</sup> Léo Louis Barbès : « Propos sur Bodin de Boismortier, musicien catalan », *Société, Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées Orientales*, vol. 80, première partie, Perpignan, 1965, pp. 41-51 ; « Documents sur Joseph Bodin de Boismortier », *La Tramontane, revue du Roussillon Lettres et Arts*, LII/520-521, 1968, pp. 161-168 ; « Joseph Bodin de Boismortier », *La Tramontane*, n°527/528, 1969, pp. 84-91.

<sup>3</sup> Henri Tribout de Morembert : « Du nouveau sur Joseph Bodin de Boismortier », *Cahiers d'Études et de Recherches Catalanes d'Archives*, n°32-33, 1966, pp. 182-184 ; « Bodin de Boismortier : note sur un musicien lorrain », *Revue de Musicologie*, LIII/1, 1967, pp. 41-52.

<sup>4</sup> Stéphane Perreau, *Joseph Bodin de Boismortier, un lorrain-catalan à la cour des lumières*, Sète, Les presses du Languedoc, 2001 (sous la direction de Jacques Merlet), tiré d'un mémoire de musicologie d'enseignement supérieur réalisé sous la direction de Jean-Christophe Maillard, dans le cadre du département d'Histoire de la musique ancienne au Conservatoire National de Région de Toulouse.

<sup>5</sup> Michel Quagliozi. *À propos d'une lettre autographe de Joseph Bodin de Boismortier*, 2019, hal-02311296, consulté le 15 juin 2022. L'étude rétablit la biographie de Nicolas [Bodin de] Boismortier (1694-1764), chirurgien de marine, tout en proposant une nouvelle lecture de la seule lettre autographe du musicien

échappait encore à l'historien, sans doute en partie à cause d'une légende récente selon laquelle le musicien avait toujours rechigné à fréquenter le notariat parisien<sup>6</sup>. L'assertion était d'autant plus troublante que l'on savait l'homme soucieux d'assurer à son « aimable famille », comme aimait à la qualifier le librettiste Charles Simon Favart (1710-1792)<sup>7</sup>, un durable confort. Parti de sa Lorraine natale alors qu'il n'avait pas vingt-cinq ans, passé par Perpignan où il avait épousé la fille d'un orfèvre catalan, Marie-Anne Valette (1701-1771) — dont il aura deux filles Suzanne (1722-1799) et Marie-Françoise (1733-1809) ainsi qu'un fils, Anne François<sup>8</sup> —, l'homme privé ne cessa en réalité jamais, durant toute sa brillante carrière parisienne, de s'assurer de confortables rentrées d'argent par le truchement de placements ou d'achats à l'instar d'une première série d'archives que nous publions aujourd'hui.

### Question de fortune

Si l'on ne pourra sans doute jamais jauger des biens du musicien, par l'absence d'inventaire fait après son décès on le verra, quelques documents et témoignages supplémentaires permettent néanmoins de se faire une idée assez juste de sa position sociale et financière à partir des années 1734-1736, période à laquelle il multiplie les productions et s'apprête à affronter pour la première fois l'Opéra.

Pour mieux comprendre la réussite de l'homme, on rappellera son caractère charmant dépeint par maints auteurs ou certaines gazettes qui parlaient d'un musicien adroit, plaisant, de bonne compagnie, versificateur à ses heures, qui avait su, dès son arrivée rue Saint Antoine, profiter d'un goût pour une musique simple et aisée prisée du public. Nicolas-François Dupré de Saint Maur (1695-1774) conseiller du roi fut indéniablement de ceux-là en ayant réuni en un volume les opus 1, 2, 3, 4, 7, 6, 8, 9, 10, 11, 18 (partie de violon 2), et op. 20 du compositeur et en ayant pris soin d'apposer sa signature au bas de chaque cahier<sup>9</sup>. Un autre amateur, avait quant à lui collationné en un seul recueil ses 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> volumes d'airs à chanter ainsi que sa cantatille *Le buveur dompté*, avec le IV<sup>e</sup> recueil d'airs sérieux et à boire à une et deux voix avec accompagnement de flûte et de violon et la basse continue publié par François Bouvard (v. 1683-1760) en 1740<sup>10</sup>. Mais l'un des plus émouvants exemples de cette pratique domestique des œuvres de Boismortier et du succès qu'il remporta à Paris est sans

---

qui nous soit parvenue (Paris, Bibliothèque Nationale, département de la musique, autographes de musiciens, 11 janvier 1753).

<sup>6</sup> Selon Quagliozi cité par Alejandro Perez Martin, *Boismortier l'indépendant*, TEP, Conservatoire supérieur de musique et de Danse, 2<sup>e</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle supérieur, 2018, p. 5.

<sup>7</sup> « Assurez M. Cordier [abbé Edmond Cordier de Saint Firmin (v. 1730-1816)] de mon amitié, ainsi que M. Boismortier et son aimable famille ». Lettre de Favart à sa mère depuis Louvain vers 1746 dans *Mémoires et correspondance littéraires, dramatiques et anecdotiques, de C. S. Favart, publiés par A.P.C. Favart, son petit-fils ; et précédés d'une notice historique, rédigée sur pièces authentiques et originales, par H. F. Dumolard*, Paris, Léopold Colin, 1818, t. I, p. 31.

<sup>8</sup> Né le 5 avril 1735 sur la paroisse Saint-Germain-L'auxerrois, baptisé le 10 suivant, il décède en bas âge. Archives de Paris, V8e 25, f°16 et BNF, Nouv. Acq. Fr3240.

<sup>9</sup> Ancienne collection d'André Meyer ; sa vente, Paris, Sotheby's, 22 mai 2018, Lot 48.

<sup>10</sup> Vente, Paris, salon Mogador de l'hôtel Ambassador, Alde, lettres autographes et manuscrits, 26 juin 2018, lot 10.

doute un manuscrit aux armes d'une marquise de Grignan en Provence<sup>11</sup>, recopiant en 38 pages les *Sonates en trio œuvre 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> avec la basse* du Lorrain. Son auteur s'appliqua tout autant sur les portées que sur l'ornementation des plats de couverture et des contres-plats qui présentent un décor d'arabesque particulièrement chargé, mettant en exergue une scène galante d'un couple s'offrant des roses et un cœur ardent [fig. 1]. Daté de 1732, le recueil est dédié à la duchesse de Bouillon, peut-être Marie-Charlotte Sobieska (1697-1740) avant qu'elle ne retourne sur ses terres de Pologne...

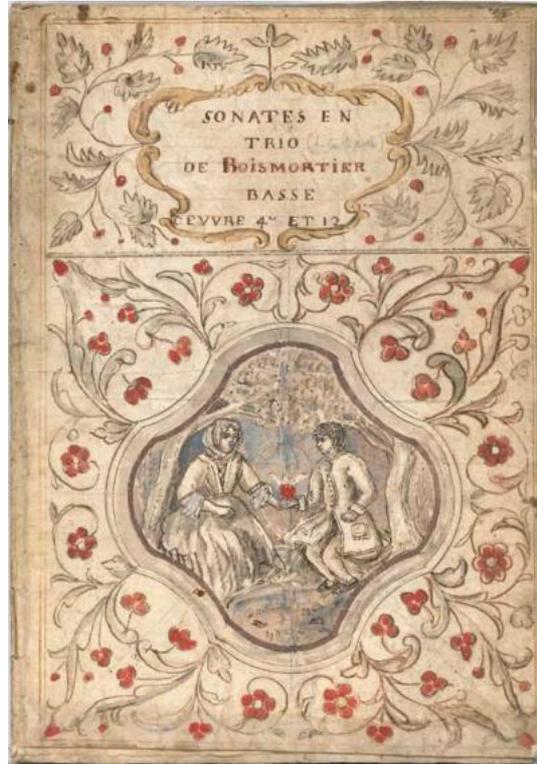


Figure 1 © Alde svv

Si cet attrait d'une bourgeoisie parisienne pour une musique plaisante semblait unanime, il ne lui apporta pas que de favorables procès. Jean Benjamin de La Borde, constatait ainsi en 1780 que la fertile plume du bienheureux Boismortier avait pu sans peine, chaque mois, enfanter un volume mais qu'il avait toutefois abusé de la mode courante pour le badinage en composant « pour la multitude des airs et des duos sans

<sup>11</sup> *Ibid.*, 8 juin 2017, lot 21. Couverture cartonnée décorée à la plume et aquarelle sur les deux plats et contre-plat. Sur le premier contre-plat, motifs floraux entourant le blason couronné des Grignan et mention manuscrite sous le décor « dédié à la duchesse de Bouillon 1732 ». Sur un phylactère la devise des Grignan de Provence, *Non retulit sine cruce rosas* qui entoure les armes surmontées d'une couronne de marquis et du blason de cette famille : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix de Jérusalem qui est potencée et cantonnée de quatre croisettes du même émail que la croix, et en pointe d'une rose d'argent. On retrouve ce même principe de décor dans deux autres manuscrits de la même collection, l'un à la Bibliothèque Nationale contenant l'opus 4 de Boismortier (Inv. Res. F.11.22bis-5 ; voir Perreau, 2001, p. 200), l'autre à la bibliothèque de Lyon, contenant des œuvres du violoniste Jean-Baptiste Senaillé (inv. Chomarats Ms. 136 : Titre aquarellé, illustrant un angelot soutenant une portée en forme d'arc, avec de la musique notée et sous laquelle se trouvent des armes non identifiées, avec la devise : *Non Retulit sine Cruce rosas* ; armes identiques au n° 186, sous la cote Rés FM 7016. Couverture également aquarellées, illustrées de fleurs et d'arabesques ; sur la 1<sup>ère</sup> figurent également deux arbres, un chasseur, deux chiens et sur la seconde un faune.

nombre, qu'on exécutait sur les flûtes, les violons, les hautbois, les musettes et les vièles »<sup>12</sup>. En réponse à ses détracteurs, Boismortier aurait, toujours selon La Borde, lâché son laconique *je gagne de l'argent*<sup>13</sup>. Son aisance à marier les sonorités et à composer dans toutes les formes musicales du moment lui permirent d'être considéré dans le monde « pour ce qu'on nomme *Facture* » et par certains connaisseurs « comme un bon harmoniste »<sup>14</sup>.

« Le Sieur Boismortier, auteur de quantité d'ouvrages de Musique, donnera sur la fin du mois prochain, son quinzième Œuvre, qui fera des *Concerts* à 2 Flûtes traversieres, sans Basse, & qu'on peut jouer avec une Basse, *ce qui n'avoit pas encore été imaginé*. Son seizième Œuvre, qui paroîtra presque en même-tems, sera un Recueil d'airs à chanter. Et son dix-septième Œuvre se gravera dans le mois de Décembre suivant. Il ira jusqu'à trente de suite, si le Public continue de le rechercher, comme il fait aujourd'hui. Tous ces Ouvrages se vendent chez l'Auteur, rue Saint Antoine, vis-à-vis les Jésuites »<sup>15</sup>.

Sa grande connaissance des instruments ou, du moins, sa volonté de s'en documenter, transparaissent souvent au travers d'une écriture idiomatique et d'un souci formatif constant. Dans sa 71<sup>e</sup> œuvre, composée pour deux violons sans basse pour ne citer que ce volume, le compositeur prend soin de préciser sur son frontispice que « les trois premières [sonates] sont simples, et les trois suivantes mêlées d'accords ». Comme il l'avait fait dans son opus 51 pour flûte et violon sans basse, le compositeur s'y montre fin connaisseur de la technique de l'instrument, utilisant dans un premier temps ses possibilités purement mélodiques avant d'aborder dans les trois dernières sonates, la complexité technique du violon jouant tant par accords que par double rythmique et bariolages [fig. 2]<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> Jean Benjamin de La Borde, *Essai sur la musique ancienne et moderne*, Paris, 1780, p. 393.

<sup>13</sup> Toujours selon La Borde, Boismortier prodigua peut-être par trop grand débit de ces badinages harmoniques dont certains étaient toutefois « semés de saillies agréables [...] » et parmi lesquels « quelqu'un qui voudrait la peine de fouiller cette mine [...], pourrait y trouver assez de paillettes pour former un lingot ».

<sup>14</sup> La Borde, *op. cit.*

<sup>15</sup> *Mercure de France*, octobre 1726, p. 2297.

<sup>16</sup> *Œuvre // Soixante-et-Onzième, // De Mr. Boismortier, // Contenant, // Six Sonates // à deux Violons, // Dont les trois premières sont simples, // et les trois suivantes mêlées d'accords [...] // À Paris, chez l'auteur, // rue du Jour, vis-à-vis le grand portail de St Eustache, // au cigne de la Croix ; // la Vve Boivin m[archan]de, rue Saint Honoré à la règle d'or et // Le Sr Le Clerc, marchand, rue du Roule, à la Croix d'or // Avec Priv. Du Roi 1738*. Lyon, bibliothèque municipale, inv. Res. FM 31201 : Sonata Prima en ré mineur : (Vivace - Corrente Allegro - Aria Affetuoso - Gavotta) ; Sonata Secunda en la majeur (Andante - Allegro - Minoetto - Minoetto 2<sup>o</sup> - Vivace - Allegro) ; Sonata Terza en ré majeur (Vivace - Allegro - Giga) ; Sonata Quarta en sol mineur (Vivace - Allegro - Aria Andante - Allegro) ; Sonata Quinta en sol majeur (Andante - Allegro - Aria Affetuoso - Giga) ; Sonata Sesta en si mineur (Larghetto - Adagio - Allegro). Nous remercions vivement Laurent Guillo de nous avoir aimablement signalé l'exemplaire Lyonnais (absent de notre catalogue de 2001) ainsi que l'existence d'un exemplaire des *Principes de Pardessus de Viole* op. 93 (1742) en collection privée.

15

SONATA V<sup>a</sup> *Andante.*

Figure 2 © Lyon, Bibliothèque municipale

Grâce à la vente en nombre de ses 130 opus, mais aussi par ses postes de chef d'orchestre à la foire Saint-Laurent puis à la foire Saint-Germain, de musicien de l'Académie royale de musique, Boismortier avait sans nul doute pu amasser quelque pécule propre à le mettre durablement à l'abri d'une certaine précarité. Le 8 juin 1753 par exemple, il donnait quittance d'un ordre du prévôt des marchands de Paris Louis-

Basile de Bernage de Saint-Maurice (1691-1767) de payer « au S[ieur] Boismortier auteur de la musique de la Pastorale de Daphnis et Chloé, la somme de six cent livres pour ses honoraires des douze dernières représentations de cette Pastorale, données sur le théâtre de l'Académie Royale de musique du 4 mai au 4 juin 1752 »<sup>17</sup>. Ce troisième opus opératique, sur un livret du jeune Pierre Laujon (1727-1811) avait séduit le librettiste<sup>18</sup> après qu'il ait reçu un accueil mitigé pour ses *Voyages de l'Amour* sur un livret de La Bruère (1736)<sup>19</sup> et un meilleur succès avec son *Don Quichotte* sur un livret de Favart (1743)<sup>20</sup>. Non content de publier et de diriger, on sait que l'auteur se faisait également dépositaire d'œuvres de ses contemporains, ce qui ne manquait donc pas

---

<sup>17</sup> Vente hôtel Drouot, Piasa, 20 novembre 2008, lot 264, un feuillet in-4°. Le *Mercure français* de mai 1752, (p. 164) s'était fait d'ailleurs l'écho des mêmes représentations : « L'Académie Royale de Musique remit au théâtre jeudi 4 mai, Daphnis et Cloé, pastorale représentée pour la première fois le 28 Septembre 1747. Quoique M Laujon Secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont n'eût que 17 ou 18 ans lorsqu'il composa ce Poème, l'idée du prologue est fort heureuse, & il y a dans les trois Actes des détails agréables, La Musique de cet ouvrage est de M. Boismortier : le Chant en a été trouvé fort facile, mais les Simphonies sont faibles & monotones. On ne donne Daphnis & Cloé que les Vendredis & les Dimanches : Omphale est consacré à developper le Mardi les talents de M.Gelin & de Mademoiselle Chefdeville ».

<sup>18</sup> Dans la préface à l'édition de son Œuvre, Laujon se confie : « À peine avais-je fini mon premier acte, que *Boismortier*, musicien avantageusement connu par nombre d'ouvrages, et que je choisis pour mon juge, d'après les succès qu'il avait obtenus dans deux ouvrages donnés précédemment au Théâtre Lyrique, me procura la double jouissance de recevoir ses compliments sur ce que mon style réunissait, disait-il, de naïf et de lyrique, et (pour preuve de sa sincérité) la proposition flatteuse de commencer à mettre en musique l'acte qu'il venait d'entendre, et de traiter successivement les autres à mesure que je les aurais finis. Je ne le fis pas longtemps attendre ; l'orgueil d'avoir trouvé un musicien assez hardi pour courir avec moi la chance de mon nouvel essai, moins encore que le désir de plaire de plus en plus à mon aimable inspiratrice, devenue ma seule confidente, tout enfin se réunissait pour me rendre le travail facile, au point que, deux mois après, mon petit poème fut lu et reçu par MM. *Rebel* et *François*, directeurs de l'Opéra, et qui, pour me juger, s'étoient adjoint MM. *Duclos*, *Lachaussée* et *Crébillon le fils* ; et pour comble de satisfaction, dès ce même jour, on m'assura mes entrées au théâtre où je desirais le plus ardemment les obtenir » (*Œuvres choisies de P. Laujon, membre de l'institut [...]*, tome premier, Paris, 1811, préface, p. 18).

<sup>19</sup> « On doit donner au commencement de May, un nouveau Ballet, qui a pour titre, les *Voyages de l'Amour*, dont le Poème est de M. de la Bruere et la Musique, de M. Boismortier. C'est leur premier Ouvrage. » (*Mercure de France*, avril 1736, p. 786) ; « Lorsque l'Académie de Musique donna, le 3 Août 1738, la première représentation des *Voyages de l'Amour*, Opéra - Ballet, la Musique en fut trouvée dure & généralement mauvaise. Le Poème, qui étoit de M. de *la Bruere*, fit beaucoup de plaisir, quoique des censeurs chagrins prétendissent que ce n'étoit qu'un tissu de madrigaux. » (Guillaume Thomas François Raynal, *Anecdotes littéraires ou Histoire de ce qui est arrivé de plus singulier & de plus intéressant aux Écrivains François depuis le renouvellement des Lettres sous François I, jusqu'à nos jours*, tome 3, La Haye, 1756, p. p. 262-263 & Antoine Taillefer, *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs françois depuis la renaissance des lettres jusqu'en 1785 ou recueil de traits d'esprits, de bons mots & d'anecdotes littéraires par M. T\*\**, avocat en Parlement, trésorier de la Guerre, & Subdélégué de l'Intendance de Champagne, tome 3, Versailles, 1785, p. 215) ; « L'Opéra nous donna hier, pour la première fois, les *Voyages de l'Amour*, ballet en quatre actes avec un prologue. Les paroles sont de M. de la Bruère, et la musique, de M. Boismortier ; mais quel dommage que ce dernier ait été associé à l'autre ! Si M. de la Bruère avait eu Rameau pour musicien, peut-être les *Voyages de l'Amour* seraient le plus charmant de nos ballets » (Simon Henri Dubuisson et Albert Rouxel, *Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont*, Paris, 1882, p. 208).

<sup>20</sup> « L'Opéra de Daphnis & Chloë sera gravé le mois prochain. La Musique est de M. Boismortier » (*Mercure de France*, juillet 1748, p. 142). Louis Travenot, dans son *Histoire du théâtre de l'académie royale de musique en France depuis son établissement jusqu'à présent* (1757, p. 51), attribue faussement au compositeur la musique des *Amours de Tempé*, joué à l'opéra le 9 novembre 1752 alors qu'il s'agit en réalité d'une œuvre d'Antoine Dauvergne, donnée pour la première fois le 7 novembre de cette année-là.

d'agrémenter son ordinaire et d'aider ses amis à l'instar de celles de Jacques Christophe Naudot (v. 1690-1762) dont le frontispice des *Airs choisis et connus en duo avec leurs variations pour deux flûtes traversières ou autres instruments* de 1752 comportait au bas, au-dessus du trait carré la mention « on trouve chez Mr Boismortier, tous les Œuvres de Mr Naudot »<sup>21</sup>. À l'occasion enfin, reconnu et recommandable, il pouvait aider de son nom les essais de compositeurs débutants de son cercle amical tel ce mystérieux Monsieur P\*\*\* qui, vers 1734, dédia ses propres sonates pour flûte traversière au Lorrain, espérant obtenir par cet entregent et sur ses conseils le suffrage du public [fig. 3]<sup>22</sup>. Malgré l'absence du frontispice d'origine, ces pièces aux sonates d'un goût italien et à la facture très proche de Naudot ou même des frères Braun, peuvent être datées selon les mots de son auteur, entre la 47<sup>e</sup> et la 48<sup>e</sup> œuvre du dédicataire, soit entre fin 1733 et début 1734 :

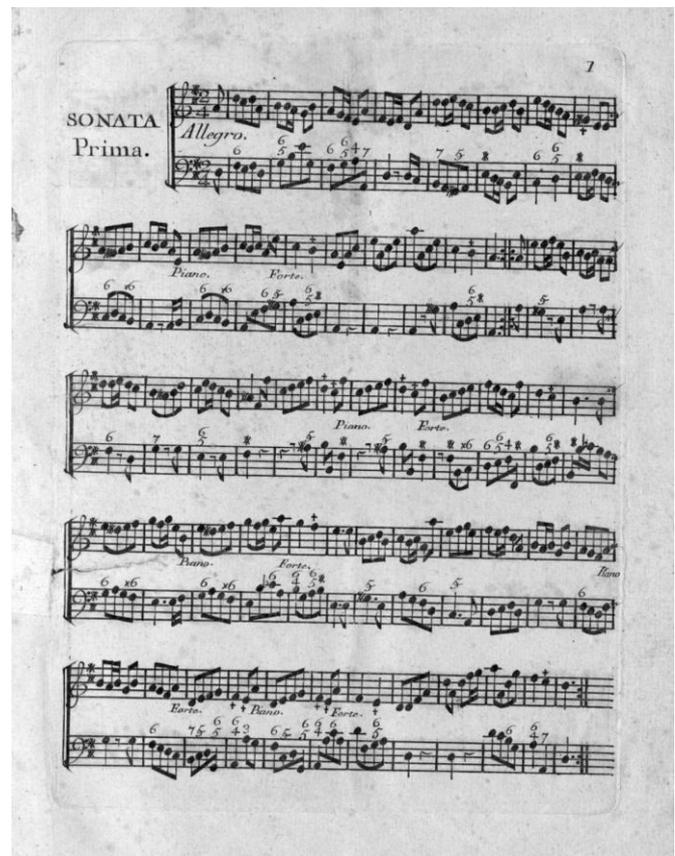


Figure 3 © photo Stéphan Perreau

<sup>21</sup> Ancienne collection André Meyer ; sa vente Paris, Sotheby's, 16 et 17 octobre 2012 ; acquit par l'antiquaire Ulrich Drüner de Stuttgart.

<sup>22</sup> *VI sonates pour la flûte et la basse de P\*\*\** (Paris, Bibliothèque Nationale, département de la musique, Res Vma-449) : Sonata Prima en ré majeur (Allegro – Allegro Corrente – Adagio Sarabanda – Giga prima Allegro – Giga Allegro) ; Sonata Seconda en fa majeur (Allegro – Adagio – Corrente Allegro – Adagio – Aria Allegro – Giga Allegro) ; Sonata Terza en si bémol majeur (Adagio – Allegro a spicato – Sarabanda Adagio – Corente Allegro – Gavotta Allegro) ; Sonata Quarta en sol mineur (Adagio – Allegro – Aria Amoroso – Aria seconda Amoroso – Giga Allegro) ; Sonata Quinta en sol majeur (Allegro – Adagio – Gavotta – Minoetto I – Minoetto 2) , Sonata Sesta en mi mineur (Adagio – Allemanda Allegro – Adagio – Aria prima Amoroso – Aria seconda Amoroso – Corrente Allegro).

« A Monsieur Boismortier

Monsieur,

Mettre à la tête de son ouvrage une épître dédicatoire est un usage trop reçu, et les raisons qui m'engagent à le suivre sont trop fortes, pour que je puisse m'en dispenser. Peu connu dans le pays où mes sonates vont chercher fortune, je n'ai pas jugé qu'il fut nécessaire d'y mettre mon nom ; et cependant, comme il est rare qu'un ouvrage donné par un Auteur anonyme soit recherché, j'ai crû qu'il étoit important pour le mien qu'on sçut qu'il a eu l'honneur de votre approbation. Les meilleurs Auteurs n'on pas toujours réussi ; Mais vous, Monsieur, toujours heureux dans vos productions, la multitude de vos ouvrages ne peut nuire à leur succès. Parvenu à votre 47<sup>e</sup> Œuvre, ce qui n'étoit arrivé à personne avant vous, vous êtes encor aussi nouveau qu'au premier : et le 48<sup>e</sup> que vous allez donner, ne trouvera certainement pas moins d'approbateurs que les autres. Il ne nous est plus possible d'attendre de vous rien que de bon ; vous nous avez depuis trop longtemps accoutumés à vous applaudir. Que cette habitude où vous êtes de plaire, vous donne à bon titre le droit de juger de ce qui plaît, et que c'est un heureux présage pour mes Sonates que vous en jugiez favorablement. Mais si ma vanité en est agréablement flattée, mon intérêt n'y trouve pas moins son compte. Pourroit-il arriver que les amateurs de musique, qui depuis si longtemps reçoivent, pour ainsi dire, de votre main et de votre goût, la meilleure partie de leurs amusemens, n'en trouvassent pas quelques-uns dans une musique dont vos oreilles ont pu se contenter ? Aussi je ne crois pas pouvoir donner à mes Sonates plus fort appui, que de publier que c'est vous, qui trouvant quelques graces à des choses que je n'avois composées que pour mon divertissement particulier et celui peut-être de quelques amis communs, m'avez déterminé à les rendre publiques. Je sens bien cependant, Monsieur, que notre amitié pourroit rendre votre approbation suspecte : mais quelque soit le motif qui me l'a méritée, soit que mes Sonates aient paru bonnes à Monsieur Boismortier, soit qu'elles n'aient plu qu'à mon ami, j'ai toujours de quoi me féliciter : et ne me restat-il enfin d'autre raison de vous les dédier que notre amitié, c'en est une trop pressante, pour ne la pas suivre ; Car personne ne peut être avec une estime plus sincère, et un attachement plus inviolable que le suis,

Monsieur,

Votre très humble et très  
obéissant serviteur P\*\*\*

## L'étude 78

Établi à ses débuts rue Saint Antoine « vis-à vis l'église Saint-Paul des Jésuites », Boismortier fréquenta l'étude 78 peu après son arrivée rue des fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, « au coin de la rue du Roule au chasseur », et ce jusqu'à sa mort. Passant tour à tour devant Claude Boivin, qui y officia jusqu'en 1741 dans l'ancienne rue des Marmousets sise en l'île de la cité, il resta ensuite fidèle à son successeur, Jacques Thérèse (1702-1778)<sup>23</sup> qui, de la rue des Marmousets, était passé en 1747 rue Saint-Honoré, au coin de la même rue du Roule. Sa femme et ses filles, quant à elles l'imiteront en fréquentant également le notaire suivant, Louis Auguste Le Gras<sup>24</sup>, jusqu'au lendemain de la mort de Marie-Anne Valette. Tout au long des actes que le couple passa dans l'étude, on remarque que l'orthographe de leurs patronymes respectifs ne présente pas toujours la même orthographe ni la même formulation. Usuellement nommé dans la plupart des documents *Joseph Boismortier*, le musicien est parfois surnommé *Joseph Bodin, sieur de Boismortier*, à certains moments *Joseph Bodin Boismortier* voire même *Joseph Bodin de Boismortier* tel qu'on le connaît aujourd'hui. Dans les gazettes, sur les frontispices de ses œuvres, et dans la plupart des écrits, il apparaît simplement comme *M[onsieur] Boismortier* ; lui-même signant d'ailleurs alternativement *Boismortier* ou *Bodin de Boismortier* affublé du titre de bourgeois de Paris, *maître de musique*, ou *compositeur de l'Académie* [fig. 4]. Marie-Anne Valette, quant à elle fut souvent désignée chez les notaires sous le nom de *Marie Valet* ou *Marie Anne Valet* et signait tout à tour d'une écriture quelque peu enfantine, *m. Valette* ou *Marie Valet* et encore *Marie Valette* ou *Marianne Valette*<sup>25</sup>.



Figure 4 © photos Stéphan Perreau

<sup>23</sup> Il fut à ses début le clerc d'Antoine-François Doyen dans l'étude 115.

<sup>24</sup> Il avait épousé Marie Félicité Raince, fille du notaire Claude François Joseph Raince et de Marguerite de Romigny.

<sup>25</sup> Il en ira de même d'ailleurs pour ses filles qui hésiteront entre *Bodin Boismortier* ou *Bodin de Boismortier*.

Si le fait n'est pas nouveau — la prononciation parfois phonétique étant laissée à la discrétion des rédacteurs desdits actes — ces attermoiements firent tout de même l'objet d'un acte en rectification des noms, passé chez Thérèse le 6 décembre 1756, plus d'un an après la disparition du musicien<sup>26</sup>. Louis Noël Fontaine, avocat au parlement, demeurant à Paris, quai de La Mégisserie, paroisse Saint-Germain-L'auxerrois<sup>27</sup> et Edme Sellier, bourgeois de Paris, demeurant rue et même paroisse<sup>28</sup>, attestent à cette occasion de la formulation du nom de Marie-Anne Valette précisant pour son époux qu'il a été maintes fois nommé *Joseph Boismortier* « en obmettant le vrai nom de famille Bodin » voire même « Bodin Boismortier au lieu de Bodin, sieur de Boismortier [...], le véritable et seul nom de famille dudit défunt étant Bodin suivant son extrait baptistaire tiré des registres de la paroisse de Saint Maximin de Thionville ». Qu'il ait ainsi sciemment ou non entretenu le doute sur l'usualité de son patronyme — il signe par exemple *Joseph Bodin* en tant que parrain de sa sœur Marie Josèphe à Metz le 10 octobre 1698 [fig 5]<sup>29</sup> —, celui que nous garderons pour Boismortier ne fit que perpétuer une tradition déjà hésitante dans sa famille.

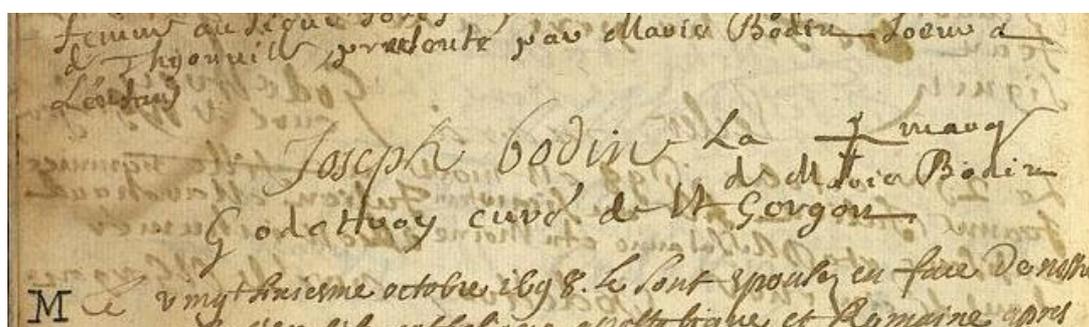


Figure 5 © Archives départementales de la Moselle

Son père, le premier, signait lui aussi *Étienne Bodin de Boismortier* ou encore *Boismortier*, intégrant ainsi au sien et en guise de sobriquet le nom du fief indrologérois près duquel ses ancêtres vivaient sans le posséder<sup>30</sup>. Dans une constitution que passe le compositeur le 5 août 1735<sup>31</sup> est d'ailleurs annexée en guise de justification de l'âge du contractant un extrait collationné de son acte de baptême sur la paroisse Saint Maximin de Thionville au bas duquel est inscrit d'une plume déliée un consentement autographe de son père, Étienne, daté du 23 avril 1717 et que Joseph avait probablement conservé longtemps après s'être marié en 1720<sup>32</sup> :

« Nous soussignez père et mère dud[it] Joseph Bodin certifions consentir de plein gré et volonté au futur mariage dud[it]. Joseph

<sup>26</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, et. LXXVIII (Thérèse), liasse 728.

<sup>27</sup> Il meurt le 28 juillet 1760 (Paris, archives nationales, scellés Y. 11341).

<sup>28</sup> Ancien commis, il meurt le 27 juin 1767 (Paris, archives nationales, scellés Y 13783).

<sup>29</sup> Archives municipales de Metz, paroisse Saint Gorgon, GG61, f°654.

<sup>30</sup> La terre et seigneurie de Beaumortier ou *Boismortier*, dans le canton de Loches, appartient à Antoine de Châteauneuf, écuyer, seigneur de Lassay puis aux Rochefort de Lucay, seigneurs de Coulanges et Boismortier. Le lieu-dit se situe à 7 km d'Ecueillé, sur la commune de Nouans-les-Fontaines. Les parents d'Étienne Bodin, Michel (mort v. 1687) et Anne Tivier (1619-1698), s'étaient unis à Frédille le 27 novembre 1651 (Archives départementales de l'Indre, o80/AC 01).

<sup>31</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXXVIII (Boivin), liasse 661.

<sup>32</sup> Le feuillet est attesté par Pantaléon, archiprêtre et curé de la paroisse Sainte-Croix.

Bodin ; et pour ce par ces présentes luy accordons nostre  
 procuration generale et spéciale pour luy valoir et s'en servir  
 lorsqu'il et jugera à propos fait à Metz // Le 23 avril 1717 // Bodin de  
 Boismortier // [d'une autre main] Lucie gravet »

Que ce soit avec les artistes, avec les notables ou les commerçants de son quartier, la plupart des actes retrouvés montrent donc un homme interagissant avec la société qui l'entourait. Outre les dédicataires de circonstance de certaines de ses œuvres<sup>33</sup>, Boismortier cultiva de durables amitiés. Dans le quartier Saint-Germain-L'auxerrois, le musicien jouxtait ainsi la rue de l'arbre sec où logeaient le gambiste Louis d'Hervelois de Caix (1677-1759)<sup>34</sup> mais aussi les Lot et les Naust, dynastie de facteurs d'instruments à vent déjà renommés en leur temps. Il en fut sans doute assez proche pour être l'un des témoins au mariage du plus célèbre d'entre eux, Thomas III Lot (1708-1886), le 30 novembre 1734<sup>35</sup>. Qualifié de *maitre de musique*, il signa simplement *Boismortier* aux côtés du flûtiste Michel Blavet (1700-1768)<sup>36</sup>, alors intendant de la musique du Comte de Clermont, de Jean-François Despréaux (1693-1768), premier hautbois de l'Académie Royale de Musique — et pour l'heure musicien du duc de Bourbon —, d'Esprit Philippe Chédeville (1696-1762), hautbois de la chambre du roi et de plusieurs faiseurs d'instruments comme Pierre Lot, Charles Pelletier ou Louis Fouilhon, pour ne citer qu'eux [fig. 6].

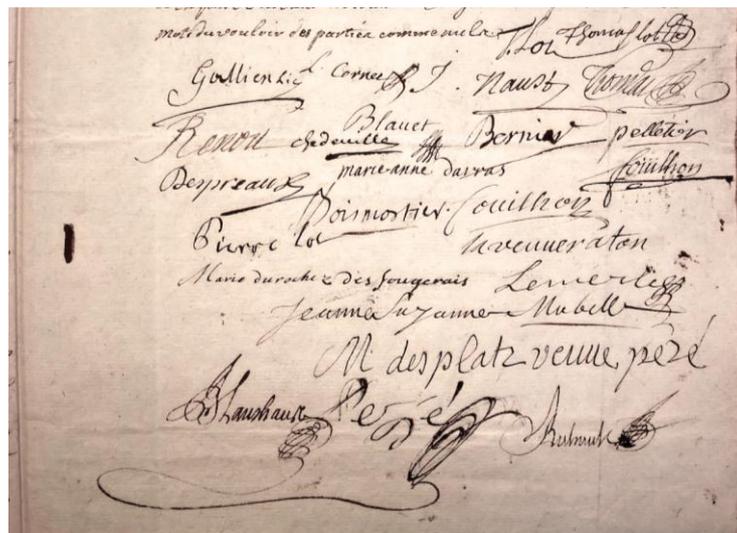


Figure 6 © photo Stéphan Perreau

<sup>33</sup> De nouvelles recherches ne nous ont pas permis de retrouver les références de certaines dédicaces de Boismortier que nous avait fournies Jacques Merlet pour la publication de notre ouvrage de 2001.

<sup>34</sup> Terrier de Paris, Q1-1099-4, f°80. Il y fut 1726 à 1730 et louera ensuite un appartement à Boismortier rue du Jour, « vis à vis le grand portail de St. Eustache, au signe de la croix » à partir de 1735 (Perreau, 2001, *op. cit.* pp. 72-78). Sur d'Hervelois de Caix, voir aussi Michel Quagliozi et Laurent Guillo, « Nouveaux éléments sur la vie de Louis D'Hervelois de Caix (1677 - 1759) », *Revue de musicologie*, 2015, 101 (1), pp.3-52.

<sup>35</sup> *Mariage de Thomas Lot* (et non Pierre comme l'indique Quagliozi, 2019, p. 2 note 13) et *Jeanne Naust, veuve d'Antoine de Lerablée*. Paris, archives nationales, Minutier central, ét. XXXV, liasse 599 (François Rahault). Cité dans Tula Gianninni, *Great flute makers of France: the Lot and Godfroy families, 1650-1900*, Bingham, 1993, p. 16.

<sup>36</sup> À qui, rappelons-le, il dédicacera son Œuvre 91<sup>e</sup> par le truchement du dieu Mercure (Perreau, 2001, p. 129, 220).

Le 11 mars 1732, devant Boivin, il concluait avec Jean-Baptiste II de La Motte Ango ou *Angot*, chevalier de Lezeau et comte de Flers, conseiller du roy au parlement de Normandie<sup>37</sup> les termes d'une constitution prévoyant le versement par le chevalier d'une rente annuelle héréditaire de 300 livres en deux paiements de six mois en six mois contre un capital de 6000 livres payé incontinent par Boismortier entre les mains du notaire<sup>38</sup>. Est présent à l'acte le frère du constituant, Henri Bruno de La Motte Ango, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de Lisieux, conseiller au parlement de Rouen chargé de représenter le cautionnaire de Jean-Baptiste II, son autre frère Nicolas Auguste Philippe de La Motte Ango, comte de Lezeau, chevalier, capitaine de Dragons et pour lors absent<sup>39</sup>. La rente courra bien après la mort du compositeur puisque le 9 décembre 1765, devant Thérèse, Jean-Baptiste III Ango, *chevalier de Lezeau* et de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, demeurant au château de La Motte en Normandie, fondé de sa procuration de son père, atteste que ce dernier et ses frères, Nicolas Philippe Ango de Lezeau — héritier de Henri Bruno Ango de Lezeau — étaient toujours redevables de ladite rente aux filles Boismortier en leur qualité d'héritières de Joseph Bodin leur père<sup>40</sup>.

Plus modestes sont les constitutions passées ultérieurement comme celle par Marie-Anne Valette le 10 décembre 1734<sup>41</sup> et par son mari le 5 août 1735<sup>42</sup>. Outre leur montant de 25 et 30 livres de rente pour un capital de 300 livres chacune, ces pièces nous livrent quelques indices supplémentaires sur l'histoire familiale et leurs relations amicales à l'instar de quelques musiciens de la Sainte Chapelle ou de Notre-Dame avec lesquels Boismortier semble avoir tissé des liens. Ainsi, pour attester de son âge, Marie-Anne ne produit pas d'acte de baptême comme son époux mais un feuillet daté du 1<sup>er</sup> décembre 1734, signé Louis Homet (1691-1767), prêtre du diocèse de Paris et maître de musique de l'église de Paris, demeurant au cloître de la cathédrale et Gabriel Couvrechef (mort en 1754), prêtre de Beauvais<sup>43</sup> qui attestent tous deux qu'elle a bien 32 ans et qu'elle demeure rue Saint-Germain-L'auxerrois avec son époux dont elle est autorisée. Le 25 février 1735, l'information est également certifiée par François de La Croix (1683-1744), prêtre, maître de musique de la Sainte Chapelle de Paris<sup>44</sup> ainsi que par Pierre Saint

---

<sup>37</sup> Il était l'un des fils de Jean-Baptiste Ango, marquis de Lezeau (mort en 1691), également conseiller en la Grand Chambre de Parlement de Normandie et de Marie Catherine du Moustier. Demeurant ordinairement à Rouen, il est logé au moment de la signature de l'acte, « rue de Beaune, chez Mr le président de Bernière, paroisse Saint Sulpice ».

<sup>38</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, et. LXXVIII (Boivin), liasse 644.

<sup>39</sup> Il se présentera à l'étude de Boivin le 10 juin suivant pour certifier sa caution.

<sup>40</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, et. LXXVIII (Thérèse), liasse 755A : *titre nouvel à Suzanne et Marie-Françoise Bodin de Boismortier*.

<sup>41</sup> *Ibid.* (Boivin), liasse 647.

<sup>42</sup> Voir note 31.

<sup>43</sup> Louis Homet fut élève de Nicolas Bernier (1664-1734) et laissa quelques motets et une harmonisation en faux-bourdon de la prose des morts, restée célèbre (François Turellier, « Louis Homet, maître de musique à Orléans et Chambord (1714-1731) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Nouvelle série, n°140, 2<sup>e</sup> trimestre 2004, p. 1-13). Couvrechef officia quant à lui comme maître de musique à la cathédrale de Laon puis comme haut vicaire en celle de Beauvais où il est enterré, « au bas des marches qui conduisent à l'horloge » (Gustave Desjardins, *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, 1865, p. 249).

<sup>44</sup> La Croix, prêtre du diocèse de Senlis, avait succédé à Bernier, son professeur qui avait démissionné de son poste de maître de musique de la Sainte Chapelle le 18 septembre 1726. Auparavant, il avait rempli

Sevin dit Labbé (1695-1768), ordinaire de la musique du roi, demeurant alors rue Saint Honoré. Ce dernier tint visiblement une place plus particulière qu'on ne le pensait dans le quotidien des Boismortier puisqu'on le retrouvera sur plusieurs autres actes jusqu'au décès du musicien. Musicien de la chambre du roi et occasionnellement de la Sainte Chapelle, on se rappelle qu'il avait été mentionné dans l'avertissement au frontispice de l'œuvre 26<sup>e</sup> de Boismortier :

« Comme je ne joue pas assez bien du violoncelle pour juger moi-même de ces pièces j'ai prié Monsieur L'abbé que l'on connaît célèbre pour cet instrument de les examiner. C'est par son approbation que je me suis déterminé à les donner au public de qui je souhaite le même avantage »<sup>45</sup>.

Désormais qualifié d'« officier de chez le Roy », Labbé est à nouveau présent le 20 novembre 1755, aux côtés d'Antoine François Boucher (mort en 1787) , brodeur du roi lorsqu'il s'agira d'attester du nombre de ses héritiers de Boismortier dans un acte de notoriété faisant suite à la disparition du compositeur : « [...] furent présent Antoine François Boucher, brodeur du roi et sieur Pierre Labbé, officier chez le Roy, demeurant tous les deux rue Saint Germain l'Auxerrois, certifiant qu'ils ont parfaitement connu Joseph Bodin Boismortier, bourgeois de Paris, qu'il savent qu'il est décédé le 28 octobre dernier en sa maison de la Gastinellerye et qu'il n'a pas été fait d'inventaire après son décès »<sup>46</sup>. Cette dernière information, importante s'il en est, prive malheureusement et définitivement l'historien d'informations de premier plan qui auraient pu nous faire connaître la domesticité du compositeur, l'état de ses finances et, surtout, son quotidien musical, que ce soit par le détail des instruments qu'il possédait et le nombre des partitions qu'il vendait. Les deux témoins passèrent le même jour au Châtelet de Paris afin d'entériner la tutelle de sa fille Marie-Françoise, pour lors mineure, et la remettre à sa mère<sup>47</sup> :

« [...] furent présents Demoiselle Marie Valette, veuve de deffunt sieur Joseph Bodin Boismortier, mère de la demoiselle mineure, sieur Pierre Labbé, officier de chez le Roy, demeurant à Paris, mesme rue et paroisse, sieur Antoine Bouché, brodeur du Roy, demeurant aussi mesme rue et paroisse, Jérôme Guérin, employé dans l'extraordinaire des guerres, demeurant rue neuve sainte Catherine, paroisse Saint Paul, sieur Jean Dupuis, marchand mercier demeurant susdite rue saint Honoré, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, maître Jean Baptiste Bellanger<sup>48</sup>, avocat au parlement, demeurant rue Saint Honoré, paroisse Saint Eustache et sieur Germain Eustache Passerat, bourgeois de Paris, y demeurant

---

les fonctions de maître de musique de l'église Saint-Paul, du 8 septembre 1714 au 12 septembre 1726 où il fit peut-être la connaissance de Boismortier puisqu'ils habitaient donc le même quartier au même moment (Voir Michel Brenet, *Les musiciens de la Sainte Chapelle du Palais*, Paris, Picard, 1910, p. 360).

<sup>45</sup> Perreau, 2001, pp. 87-90.

<sup>46</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXXVIII (Thérèse), liasse 726.

<sup>47</sup> Archives du Châtelet, 20 novembre 1755, Y4762B : *Tution Boismortier*

<sup>48</sup> Jean-Baptiste Charles Bellanger du Vivray (1709-1787), avocat au parlement, fils de Jacques Bellanger (1678-1723) et de Marie Anne Deslandres.

susdite rue Saint Honoré, paroisse Saint Eustache, tous amis à défaut de parens de demoiselle Marie Françoise Bodin [Boismortier], fille mineure de deffunt Joseph Bodin Boismortier [...], âgée de vingt-deux ans passés. Lesquels ont fait et constitué pour leur procureur général et spécial la personne de Jean Baptiste Mauger l'ainé, procureur au Châtelet de Paris, auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms comparoir en l'hotel et par devant Monsieur le lieutenant Civil au Châtelet, y faire le serment au cas requis et accoutumé qu'ils ont présentement fait es mains des notaires [...] déclarer pour lesdits constituants qu'il sont d'avis que ladite demoiselle Marie Valette mère de la mineure soit élue tutrice de sadite fille ».

Malgré l'absence de communauté de biens entre Boismortier et son épouse, Marie-Anne hérite donc sans opposition mais sans détails de son mari. On sait pourtant par le notariat existant qu'entre 1740 et 1747 — période durant laquelle le compositeur est très affairé à L'Académie Royale de Musique<sup>49</sup> mais aussi à l'Opéra-Comique<sup>50</sup> avec sa collaboration avec Favart notamment<sup>51</sup> —, le couple avait assez régulièrement profité des rentes sur la ville auxquelles il était possible de souscrire. Le 14 mars 1740, Boismortier se fit ainsi transporter une rente en deux parties<sup>52</sup> de 150 livres au denier quarante, au principal de 6000 livres sur les Aydes et Gabelles. Sa propriétaire, Anne

---

<sup>49</sup> Avec les représentations de Don Quichotte notamment.

<sup>50</sup> « Le 19 [août 1744], l'Opera Comique remit au Théâtre une Pièce en un Acte, toute en Vaudevilles, avec un Divertissement de Chants & de Danses, intitulée la *Coquette sans le sçavoir*, ou *La Fausse Coquette*, laquelle fut suivie du *Déguisement Pastoral*, dont il a été parlé dans le dernier Journal. On donna ensuite la petite Comédie des *Amours Grivois*, qu'on voit toujours avec le même plaisir. Elle fut suivie d'un *Divertissement Provençal*, exécuté au mieux La D[emoise]lle Puvigné & le S[ieu]r Noverre dansèrent ensuite un Pas de deux, qui a pour titre la *Jardiniere*, lequel fut généralement applaudi. Cette dernière Pièce, qui vient d'être imprimée, a été représentée à l'Opéra-Comique le 16 dernier avec beaucoup de succès, on l'a dit dans le *Mercure* de juillet. Trois auteurs ont travaillé à cet Ouvrage ; en voici les noms tels qu'on les a donnés à l'Impression. Par Mrs F. D. L. G. & L. S. [...] Au reste l'ingénieur Triumvirat, qui a fait ce joli présent au Public, peut se vanter sur tout du choix du Sujet ; il n'en est point de plus intéressant, & qui soit plus du tems présent. On peut assurer d'ailleurs, que cette agréable Pièce a été exécutée dans toutes les parties, soit pour le Chant, soit pour la Danse & pour l'Action Théatrale, d'une manière à ne rien laisser à désirer, M. Boismortier, Maître de musique connu par plusieurs bons Ouvrages, a composé les Airs de la Simphonie & des Vaudevilles » (*Mercure de France*, août 1744, p. 1859 & 1865).

<sup>51</sup> Lettre de Favart à sa mère depuis Bruxelles, vers 1747 : « Je donnerai la semaine prochaine les *Nymphes de Diane* attendues de toute l'année. Priez M. Boismortier de m'envoyer la musique des *Fêtes publiques* que l'on me demande tous les jours ; je lui écrirai incessamment qu'il ne m'en veuille point » (*Mémoires et correspondance littéraires*, op. cit., t. I, p. xxxviii) ; Lettre de l'abbé Philippe Bridard de La Garde (1710-1767), bibliothécaire de la marquise de Pompadour à Favart, s. d. (v. 1748) : « Si vous avez songé au petit ballet des *Grâces*, ayez la bonté de communiquer à M. Boismortier le programme. Dourdet attends après pour y travailler. Les demoiselles Verrière ne danseront point, mais il se servira de la petite Gobé et du petit Lyonnais » (*Ibid.* t. II, p. 394).

<sup>52</sup> La première de 125 livres au principal de 5000 par contrat passé devant Mathieu Gaillardie, notaire rue Montorgueil, le 2 mai 1721 au profit de Jean Gouet, conseiller du roi, contrôleur de la compagnie du sieur Prévot général de l'Isle de France et ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de ville et dame Rose de Bourges, son épouse et la seconde de 25 livres au principal de 1000 livres, même notaire, même date (Paris, archives nationales, Minutier central, ét. XV, liasse 519).

Fauchoux<sup>53</sup>, demeurante rue Saint Denis, l'avait acquise de Marie Andrée Gouet, fille majeure, héritière de Jean Gouet et Rose de Bourges sa femme, par transport d'iceux passé devant le même Champia, le 17 septembre 1739<sup>54</sup>. Les 20 et 25 septembre 1745, il se présente ensuite chez Thérèse pour contracter en son chef une rente viagère de 136 livres au principal de 1200 livres puis une autre sur la tête de sa fille Suzanne, d'un montant de 48 livres au principal de 600 livres<sup>55</sup>. Le 17 décembre de la même année, c'est au tour de son épouse, en présence du compositeur, de signer pour une tontine de 60 livres issue d'un principal de 600 livres<sup>56</sup>. Deux ans plus tard enfin, le 14 juillet 1747, Boismortier transforme 2000 livres en une rente de 100 livres<sup>57</sup>.

## La Gâtinellerie

« [...] J'avois dit dans une de mes lettres à Monseigneur que Je devois donner les 4 parties du monde, poëme de Mr. Roi, mais les italiens, qui ont pris le dessus à l'opera, m'on reduit à la retraite [...] »<sup>58</sup>.

Alors qu'il rédige ces quelques lignes, le 11 juin 1753, Boismortier a en réalité déjà prévu de se mettre en retrait en se portant acquéreur le 17 octobre 1752, sous le principe du prête-nom, d'une propriété à Roissy-en-Brie, à l'Est de Paris, appartenant à Jean Laisné de la Mésangère, avocat au parlement, demeurant dans la capitale, rue Beautrellis, paroisse Saint-Paul. Il n'achète donc pas directement le domaine mais profite du nom de Jean-Baptiste Rebours, marchand bourgeois de Paris, demeurant, rue Meslée, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs qui réalise pour lui l'achat<sup>59</sup>. Le même jour, Rebours va lui rétrocéder son achat grâce à une contrelettre passée chez le même notaire dans laquelle il déclare, selon une formule notariale consacrée, « n'avoir aucun droit de propriété en une maison appelée La Gastinellerie, une petite ferme du même nom et ses dépendances, situées à Roissy en Brie vendues audit sieur Rebours par contrat passé devant les notaires soussinés ce même jour [...] mais que le tout est et appartient à sieur Joseph [en marge : Bodin] Boismortier et à damoiselle Marie Valette sa femme, non commune en biens avec ledit sieur son mary, auxquels ledit sieur Rebours n'a fait que prêter son nom dans l'acceptation à fin de ladite vente à leur réquisition, et pour leur faire plaisir »<sup>60</sup>.

Le prix convenu était de 9000 livres *francs deniers*, dont 3000 livres pour le prix des grains, fourrages, bestiaux et autres effets mobiliers et 6000 pour le prix des maisons, fermes et héritages. Ces derniers comprenaient « une maison couverte de tuiles appelée *La Gatinellerie*, joignant la petite ferme du même nom ayant son entrée par le jardin et composée d'une salle de compagnie, une salle à manger, vestibule et grande cuisine au rez de chaussée, deux chambres de maitres et grenier à bled au dessus, un

---

<sup>53</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXIX, liasse 341 (Guillaume Pierre Champia).

<sup>54</sup> *Ibid.*, liasse 339.

<sup>55</sup> *Ibid.*, ét. LXXVIII, liasse 700. Il demeure rue Saint Honoré et signe *Bodin de Boismortier*.

<sup>56</sup> *Ibid.*, liasse 701. Elle signe *Marie Valet* ainsi que son mari *Bodin de Boismortier*.

<sup>57</sup> *Ibid.* liasse 704c.

<sup>58</sup> Voir note 5.

<sup>59</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXIX, liasse 719 : *vente de biens meubles par Jean Laisné de la Mésangère à Jean Baptiste Rebours* (avec deux brevets joints).

<sup>60</sup> *Ibid.* : *déclaration Jean-Baptiste Rebours à Joseph Bodin de Boismortier et sa femme*.

grenier a avoyne encore au dessus, le tout formant un petit pavillon ayant vue sur le jardin répetté par un figuratif à cent douze pieds de distance, joint par une gallerie représentative à la Romaine unissant les deux pavillons, ayant pour perspective des tilleurs en évantaille et deux berceaux joignants une salle verte, le tout en tilleuls de hollande ». La Mésangère avait bâti la maison sur un terrain qu'il avait acquit le 30 mars 1746 devant Claude Bernard, notaire à Paris<sup>61</sup>, à Antoine Nicolas Constant, charretier et ses sœurs<sup>62</sup>, tous trois héritiers de Guillaume Constant, marchand à Roissy et de Marie Jeanne Paspault. Ces derniers avaient eux-mêmes acquit la maison devant De Rosny, notaire à Corbeil le 13 novembre 1718 des héritiers de La Corne<sup>63</sup> par le biais d'une rente de 120 livres annuelles rachetables au denier vingt, et qui ne l'avait pas été lors de la revente à Lainé de La Mésangère<sup>64</sup>.



Figure 7 : Roissy-en-Brie (en vert, La Gâtinellerie). Cadastre Napoléonien. Archives de Sainte-et-Marne, 4P37/869

À cet ensemble était adjoint « une petite ferme du même nom, avec une basse cour, grange, deux écuries dont une grande et une plus petite vacherie, trois à porcs, poullaillier, volet à pigeons au dessus couvert de thuilles, laiterie avec une voutte pour la conduite des eaux dans une marre à canard, cave, angard au dessus, autres angard

<sup>61</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. XXXIV, liasse 559 : *vente Jean Jean, Marie Françoise Constant sa femme et autres à Mr Jean Lainé de La Mésangère*. La Mésangère acheta son bien 2000 livres. Il se résumait à une ferme « contenant en un corps de loges, composé de deux petites salles basses, un fourny, petit sellier, une chambre, bouge au dessus, grenier à costé, le tout couvert de thuilles, une grange contenant trois travées et autres bastiments et dépendances, le tout couvert de chaumes, cour dans le milieu et jardin derrière tenant la totalité d'une part aux ayant cause de la vve Gautier, d'autre aux ayans causes de Claude Désier, d'un bout sur les memes ayants causes et d'autres bout sur la grande rüe et carrefour d'en bas dudit Roissy [...] ». Suit un état des biens vendus avec le détail des terres labourables et jardins.

<sup>62</sup> Marie Françoise (épouse de Pierre Jean Jean, charretier) et Marie Jeanne (épouse Thibaud Davanne).

<sup>63</sup> Françoise Chéron (morte en 1726), veuve de François de La Corne (1636-1712), procureur fiscal des seigneuries et bailliage d'Amboille, La Queue et Noiseau ; Jean-Baptiste Bobinet, jardinier du Roy à Versailles époux de Marie de La Corne et Claude Josse, receveur de la terre et seigneurie de Bonneuil et Geneviève de La Corne, sa femme.

<sup>64</sup> Ce dernier, par contrat du 15 novembre 1747 annexé à celui du 30 mars, devant le même Bernard, avait soldé la plus grande partie du rachat aux créanciers.

servant de remise et un puits en ladite basse cour [...] trente six arpents ou environ de terres labourables en plusieurs pieces sçises tant sur le terroir dud roissy qu'autres au environs, en ce compris deux arpents ou environ de bois et buisons [...] un arpent de pré et cinq quartiers de terres aux environs de Pontilleau et dud Roissy<sup>65</sup>, [...] Plus un jardin audit Roissy lieu dit *la Fosse rouge* contenant trois quartiers d'enclos de hayes tenant d'un bout sur le grand chemin de Paris, [...] Et généralement tout ce qui appartient et peut appartenir audit sieur vendeur audit lieu de Roissy et es environ sans aucune exception ny réserve [...] ainsy que le tout se poursuit et comporte et entend de toutes parts que led sieur Rebours acquereur a déclaré bien connaitre ».

Le domaine comprenait enfin « deux petites portions de terre augmentées au jardin de ladite maison » que La Mésangère avait acquises l'une aux sieur et dame Luthier de Saint Martin le 10 novembre 1751 et l'autre à Joseph Durand de Beauval, chevalier, seigneur de Roissy-en-Brie par contrat devant Pierre Champain, greffier tabellion de la prévôté de Roissy le 22 novembre 1751, « moyennant quatre livres de rente de bail d'héritages et néanmoins stipulées rachetables ».

Le procédé du prête-nom auquel Boismortier eu recours n'était pas nouveau et permettait à un débiteur de faire lever temporairement une saisie réelle ou des édits d'opposition survenus sur l'un de ses biens par le truchement d'un nouvel acquéreur<sup>66</sup>. Dans le cas de La Mésangère, sur lequel nous reviendrons plus tard de manière plus approfondie, l'avocat avait eu quelques difficultés à rassembler les 3000 livres dues pour les effets mobiliers<sup>67</sup>. Le 29 avril 1756, La Mésangère et Marie-Anne Valette, désormais veuve, se présentent ainsi devant leur notaire pour préciser que si les 9000 livres du prix de La Gâtinellerie ont été remis sous le nom de Rebours au notaire Theresse contre livraison à Boismortier des biens, incontinent après la vente de 1752, La Mésangère n'avait réellement reçu que les 3000 livres susdites<sup>68</sup>, les 6000 restant étant restés jusqu'alors entre les mains du notaire suite à sept oppositions survenues au décret des biens « et à la charge desquelles, ou au moins des saisies arrest desquelles elles ont été consenties, ledit décret a été scellé ».

---

<sup>65</sup> « [...] le tout amplement énoncé en un état annexé à la minutte d'un acte passé ensuite de celle du contrat d'acquisition principale cy après comme et dit est énoncé le dix huit may mil sept cent quarante six [...] ».

<sup>66</sup> Claude-Joseph de Ferrière, *La science parfaite des notaires, ou le parfait notaire contenant les ordonnances arrests & réglemens rendus touchant la fonction des Notaires tant Royaux, qu'Apostoliques* [...], Paris, 1752, tome 1, p. 633.

<sup>67</sup> Peu de temps après son propre achat, 15 novembre 1747, il eut recours lui-même au prête-nom pour rassurer ses créanciers en passant une obligation envers Renée Élisabeth Faré de Bel-Air pour un montant de 2000 livres et ce, « pour payer aux héritiers de M[essir]e Nicolas Itier, ancien caissier, commissaire de police, pareille somme de deux mille livres faisant le prix de l'acquisition faite par ledit M[essir]e de La Mésangère de Pierre Jean Jean et Marie Françoise Constant sa femme [...] ». Contrelettre annexée à l'acte de vente du 17 octobre 1752 à Jean-Baptiste Rebours (voir note 59).

<sup>68</sup> Dans l'acte de Vente La Mésangère/Rebours était précisé en marge que le 21 octobre 1752, La Mésangère reconnaissait avoir reçu du notaire Thérèse, et du consentement de Boismortier et de sa femme, la somme de 3000 livres pour le prix des grains, fourrages, chevaux, bestiaux, ustensiles et objets mobiliers compris dans la vente du 17.

Les quatre premières oppositions furent formulées par Jean Joseph Durand de Beauval (Léogane, Haïti, 17 février 1713 – 11 janvier 1768)<sup>69</sup>, seigneur de Roissy-en-Brie, Philippe Jérôme Luthier de Saint martin, abbé commendataire de l'abbaye de Lassé, Boismortier et Louise Marguerite Sain, veuve de Renobert de Syrenne, chevalier, seigneur de Dauville. Les trois autres par Boismortier (en date du premier avril 1754<sup>70</sup>), par Mademoiselle Sain, dame de Dauville (en date du 15 novembre 1755) et par Nicolas Avisse, tuteur de Constantine Avisse, sa fille issue de son mariage avec défunte Geneviève Boisvinet, héritière de Marie de La Corne, femme de Jean Eustache Boisvinet (en date du 1<sup>er</sup> juillet 1755). La Mésangère affirma, « ainsy qu'il la prétendu » dans le cours d'une des deux instances que ces oppositions générèrent contre lui, qu'elles avaient été « [...] la seule cause des difficultés qu'il a trouvé à toucher ladite somme de 6000 livres »<sup>71</sup>.

## Épilogue

Si Marie-Anne Valette ne tarda pas à revendre la propriété pour revenir à Paris, rue Percée, près de l'église Saint-Paul<sup>72</sup>, ce sont surtout ses filles qui fréquentèrent de manière plus assidue l'étude de Thérèse et de son successeur. Jusqu'à la mort de leur mère, survenue le 9 janvier 1771<sup>73</sup> — et qui, elle aussi, ne fit faire aucun inventaire après son décès —, Suzanne et Marie-Françoise mirent de l'ordre dans leurs affaires et placèrent quelques deniers issus de l'héritage de Boismortier : le 24 mars 1758 elles avaient chacune passé une constitution viagère sur la ville pour un montant de 300 livres de rente tirées d'un capital de 3000 livres<sup>74</sup> avant de revenir devant leur notaire en 1765<sup>75</sup>. Il s'agissait alors, par un *titre nouvel*, d'attester qu'elles étaient désormais propriétaires d'une rente remboursable au denier 20 de 125 livres pour un capital de

---

<sup>69</sup> Mousquetaire du roi dans la première compagnie. Il devint seigneur de Roissy en Brie par son mariage le 1<sup>er</sup> juin 1744 avec Angélique Françoise Madeleine de La Rüe du Can, fille de Jean Baptiste Pierre Henri, marquis de Champchevrier, conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances, trésorier de sa Compagnie, et Louise Le Chauvellier. Le couple habitait encore en 1768 rue Saint Antoine, sur la paroisse Saint-Paul (AN Y4910A). Durand de Beauval quitta la France pour Léogane en décembre 1755 et n'était toujours pas revenu le 30 juillet 1763 lorsque son épouse passa au Châtelet pour obtenir l'autorisation de toucher une partie de l'héritage auquel elle pouvait prétendre suite au décès de sa mère, Louise Chauvellier (AN, Y4854B).

<sup>70</sup> L'acte est malheureusement en déficit (Y//11342).

<sup>71</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. XII, liasse 543, 1<sup>er</sup> décembre 1755 (André Guillaume Deshayes) : *comparution Jean Lainé de La Mésangère*

<sup>72</sup> Le 7 juin 1757, elle déposait notamment l'extrait mortuaire de son époux (Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXXVIII (Thérèse), liasse 729).

<sup>73</sup> *Annonces, affiches et avis divers*, 1771, 8-H-26195 (21), en date du 14 janvier 1771 : « du 10. [enterrement] de Marie-Anne Vallete, veuve de Joseph Bodin de Boismortier, musicien, décédée rue S. Antoine. A S. Paul ». Le 15 janvier 1771, Pierre Mertrud, conseiller du roi, président en la juridiction du grenier à sel de Paris, demeurant sur Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul et Pierre Pellecier, bourgeois de Paris, demeurant rue des moineaux, paroisse Saint-Roch attestent dans un acte de notoriété passé chez Louis Auguste Le Gras (liasse 772), que Marie-Anne Valette, veuve de *Joseph Bodin de Boismortier*, « compositeur de musique », est morte le 9 janvier de cette même année et qu'elle n'a laissé que pour seuls héritiers ses deux filles. L'acte de décès précise qu'elle a été enterrée dans le cimetière de la paroisse en présence dudit Pierre Mertrude et de Jean Jacques Bridt, secrétaire de l'intendant de l'école militaire, tous deux amis qui ont signé l'acte d'inhumation.

<sup>74</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXXVIII, liasse 731.

<sup>75</sup> *Ibid.* liasse 753.

2500 livres qui avaient appartenu à Jean Gouet et sa femme Rose de Bourges, et qui avait été transportée en 1740 à leur père<sup>76</sup>. Enfin, au lendemain de la disparition de Marie-Anne Valette, Suzanne et Marie-Françoise passaient chez Louis Auguste Le Gras pour établir une constitution sur les États du Languedoc d'une rente de 100 livres sur un capital de 2000 livres<sup>77</sup>.

C'est donc en tant que rentières et comme revendeuses du fonds de partitions de leur père que ses filles vécurent les dernières décennies du XVIIIe siècle.

« Les Noël en concerto de feu M. Boismortier se vendent chez les D[emoise]lles Boismortier ses filles, qui demeurent rue S[ain]t Antoine au coin de la rue Percée. M. Boismortier a laissé aussi plusieurs motets à grands chœurs, des motets à voix seule, des messes en musique [sic], pour lesquels on peut s'adresser pareillement aux D[emoise]lles Boismortier, qui en feront une bonne composition »<sup>78</sup>.

La retraite roisséenne de Boismortier, puis son décès, n'avaient finalement pas nuit à son souvenir auprès d'un public toujours réceptif à la diffusion régulière de ses œuvres. Mais c'est surtout son fameux grand motet *Fugit Nox*, que l'on continuait régulièrement à jouer la veille de Noël au Concert Spirituel et qu'il avait lui-même dirigé dans ses dernières années, qui fit perdurer son nom jusque tard dans le siècle :

« Le Concert Spirituel de la veille de Noël, 14 Décembre [1753], commença par *Fugit nox*, Motet a grand Chœur mêlé de Noels de M. Boismortier, dans lequel M. Daquin, Organiste du Roi joua seul & très-bien. Il y a des choses fort agréables dans cette composition. Mlle Bourgeois chanta *Hodie Christus natus est*, petit Motet. [...] »<sup>79</sup>.

« Le Concert du 24 décembre [1755], veille de Noël, finit par *Fugit nox*, motet à grand chœur mêlé de Noël, de M. Boismortier, dans lequel M. Daquin, Organiste du Roi, joua seul. Mlle Fel chanta l'ariette *Surgite Pastores* & le récit *Vocabitur nomem ejus* »<sup>80</sup>.

En 1764, les louanges n'avaient pas faibli :

« Samedi 24 veille de Noël [1764], le Concert a commencé par une symphonie, ensuite *fugit nox*, motet mêlé de Noël de la composition de M. Boismortier. Nous ne craignons pas de dire, d'après les plus habiles connoisseurs, que ce morceau est un chef-d'œuvre de combinaisons et d'ensemble. [...] Dimanche 25 jour de

---

<sup>76</sup> Voir note 52.

<sup>77</sup> Paris, archives nationales, Minutier central, ét. LXXVIII, liasse 773.

<sup>78</sup> *Mercure de France*, décembre 1771, p. 159.

<sup>79</sup> *Mercure de France*, janvier 1753, p. 176.

<sup>80</sup> *Mercure de France*, janvier 1755, p. 202.

Noël, on a encore exécuté le *fugit nox* qu'on ne sçauroit trop vanter »<sup>81</sup>.

Le 24, veille de Noël, le premier Motet à grand Chœur, étoit Gugit nox, de feu M. Boismortier. Nous avons eu occasion, l'année précédente, de remarquer tout le goût, tout l'esprit & l'art qui règnent dans ce Motet, où les Noëls connus sont si bien adaptés, qu'ils font le plus grand plaisir aux Amateurs de la mélodie, & qu'il est estimé par ceux de la Musique la plus composée »<sup>82</sup>.

Si Marie-Françoise demeura simple rentière, on sait que Suzanne eut une certaine activité en tant qu'auteur. Modeste femme de lettre, elle semble avoir participé à sa façon au « geste pré-féministe » constitué par ces histoires morales, imprimées le plus souvent en Hollande, et qui formèrent le genre bien spécifique des « collections pour dames » destinées à un public essentiellement féminin<sup>83</sup>. Ses *Mémoires historiques de la comtesse de Mariemberg* (La Haye, 1751) éveillèrent cependant la critique à l'instar d'une des plus fameuses femmes de lettres de son siècle, Françoise de Graffigny (1695-1758), qui annonçait le 11 juin 1751 à un jeune admirateur<sup>84</sup> l'expédition ordinaire d'un paquet de livres en se fendant d'une laconique observation : « [...] cependant je supprime trois romans nouveaux plus mauvais les uns que les autres. Le plus détestable est d'une fille de Boismortier le musicien. C'est une rage aux femmes d'écrire et une pitié »<sup>85</sup>. Quant à Joseph de La Porte, il évoquait en 1769 de manière toute aussi peinée la parution de *l'Histoire de Jacques Feru et de la valeureuse demoiselle Agathe Mignard, écrite par un ami d'iceux* (La Haye, 1766) : « Je ne sçais, Madame, s'il vous est jamais tombé entre les mains une *Histoire amoureuse de Pierre le Long & de sa très-honorée Dame Blanche Bazu par de Sauvigni [...]*. C'est à l'imitation de cette production, dictée par la nature même, que Mademoiselle de Bois-Mortier a imaginé de composer, dans le même genre, mais d'un stile moins agréable, moins naturel, *l'Histoire de Jacques Feru [...]*. Le fond, comme vous voyez, n'a rien de neuf ni d'intéressant, quant à la singularité du langage, je ne crois pas que cette histoire [...] trouve beaucoup d'imitateurs et de partisans »<sup>86</sup>. Néanmoins, le flûtiste Charles de Lusse (v. 1720-v. 1774) inclura dans l'un de ses recueils plusieurs airs de sa composition sur des passages de l'ouvrage à l'instar de la *Complainte de Jacques Féru, le plus contrit des Serviteurs de la tant belle, honnête & valeureuse Agathe Mignard par Mad.*\*\*\*,

---

<sup>81</sup> *L'Avant-Coureur, feuille hebdomadaire où sont annoncés les objets particuliers des Sciences & des Art, le cours & les nouveautés des Spectacles, & les Livres nouveaux en tout genre*, 1764, p. 13.

<sup>82</sup> *Mercure de France*, janvier 1764, p. 165.

<sup>83</sup> Michel Arnous, « La tradition des romans de femmes au XVIIIe et XIXe siècles, texte réunis et présentés par Catherine Mariette Clort et Damien Zanone », *Studi Francesi*, Paris, Champion, 2012, p. 182-184.

<sup>84</sup> François-Antoine Devaux (1712-1796), poète lorrain connu sous le nom de Panpan.

<sup>85</sup> Charlotte Simonin, « À travers la correspondance de Françoise de Graffigny », dans *Le Pauvre Diable, destins de l'homme de lettre au XVIIIe siècle*, Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, 2006, p. 104

<sup>86</sup> *Histoire littéraire des femmes françaises ou lettres historiques et critiques : contenant un précis de la Vie, & une Analyse raisonnée des Ouvrages des Femmes qui se sont distinguées dans la littérature française*, t. 5, Paris, Lacombe, 1769, p. 390.

attestant peut-être d'une certaine curiosité du public pour cette histoire morale [fig. 8]<sup>87</sup>.

( 233 )

---

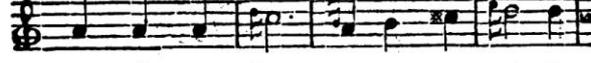
**COMPLAINTE**  
**DE JACQUES FERU;**  
*Le plus contrit des Serviteurs de la saine belle,  
honnête & valeureuse*  
**AGATHE MIGNARD, (\*)**  
*Par MAD. \*\*\**  
*Air : De M. De Lusse.*



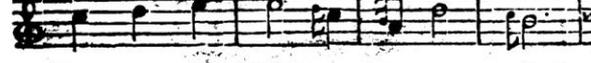
O douce Amie! ô ma tant bel-le!



Toi qu'il est vrai j'ai pu tra - hir;



Croirois - je qu'une amour nouvel - le



De mes mé-faits va me pu - nir ?

---

(\*) Voyez l'Histoire de Jacques Feru, &c. Roman. 1766.

Figure 8 © d.r.

Suzanne meurt chez elle, au 11 rue du Fauconnier, derrière le chevet de l'église Saint-Paul, division de l' Arsenal, le huit messidor an 7 à minuit<sup>88</sup>. Une notoriété est établie le 16 octobre suivant lors de laquelle les *citoyens françois* Louis Delamarre, demeurant à Paris au 26 rue du figuier et Nicolas Vazou, demeurant aussi à Paris, 7 rue du fauconnier attestent qu'après le décès de Suzanne « il n'a point été fait d'inventaire et qu'elle a laissé pour sa seule et unique héritière Marie Françoise Bodin, sa sœur »<sup>89</sup>. Cette dernière mourra à la même adresse que Suzanne, à l'âge de 77 ans, le 1<sup>er</sup> juillet

<sup>87</sup> Charles de Lusse, *Recueil de romances historiques, tendres et burlesques, tant anciennes que Modernes, avec les airs notés, par M. D. L\*\**, 1767, pp. 233-235. Suivent également un air sur *Le désespoir du tendre & loyal Jacques Féru, de la même* (pp. 236-237) et *Les regrets de la valeureuse Agathe Mignard, de la même* (pp. 238-239).

<sup>88</sup> 25 juin 1799 (Archives de Paris, V3E/D137).

<sup>89</sup> Paris, archives nationales, Minutier Central, ét. XXXIII, 814 : notoriété du 24 vendémiaire en 8.

1809<sup>90</sup>. Restée célibataire elle aussi, elle règle sa succession par un testament en sous seing privé daté du 9 mars 1809 qui est accepté le 14 novembre suivant par la légataire, Madame Dufraisse, veuve Culier, habitante la même maison, ceci sans qu'une nouvelle fois aucun inventaire n'ait été réalisé<sup>91</sup>.

Avec elle s'achève donc la destinée de l'« aimable société » que l'on imaginait bien volontiers à l'image de celle évoquée par Philippe Néricault Destouches (1680-1754)<sup>92</sup> dans son *Ode sur un bel air du sieur Boismortier* :

« C'est ici la brillante Cour  
De Bacchus & du Dieu d'Amour ;  
À leur suite on y voit les Graces<sup>93</sup> ;  
Et nuit & jour  
Dans ce charmant séjour  
Les Jeux, les Ris suivent leurs traces.  
Ariste a sçû chez lui les fixer pour jamais ;  
On les y voit briller fans cesse,  
Parez de leurs plus doux attraits :  
L'esprit & le bon goût y mêlant mille traits ;  
Ici font régner l'allégresse,  
Et rendent nos plaisirs parfaits [...] ».

---

<sup>90</sup> Archives de Paris, V3E D137, f°12.

<sup>91</sup> Archives de Paris, DQ8.

<sup>92</sup> « Odes Bachiques // À la louange d'une aimable Société // Ode sur un bel Air du Sieur Boismortier // À la Louange d'une aimable Société ou je me trouve souvent », *Œuvres de Mr Néricault Destouches de l'Académie Française, nouvelle édition considérablement augmentée, tome quatrième, à La Haye, chez Benjamin Gibert, libraire, 1742, p 250.*

<sup>93</sup> « Le Chef de cette Société à deux Filles & une Nièce fort aimables. »